

# AUDIT LIEU DE SANTE SANS TABAC

#### Premiers résultats

**Emilie BFAUVILLIFR** 

Chargée de projets

Réseau des établissements de santé pour la prévention des addictions (RESPADD)







#### Démarche LSST

- 1995 : création du Réseau Hôpital sans tabac
- 2017 : Lieu de santé sans tabac
- 2018: RESPADD coordinateur national

Programme national de lutte contre le tabac 2018-2022

#### LSST devient une priorité nationale

- => Etablissements prioritaires :
- 50% ensemble des établissements
- 100% établissements « mère-enfant » et « cancer »







#### **Audit LSST**

- AUDIT international Global Network
  - https://www.tobaccofreehealthcare.org/
- Outil d'auto-évaluation

- Objectifs :
- Etat des lieux de l'avancement des actions mises en place par l'établissement
- Voir où l'établissement se situe dans la politique LSST
- Dégager des axes d'amélioration et mesurer la progression de l'établissement











Région *	
Auvergne-Rhöne-Alpes	Adresse e-mail *
Bourgogne Franche-Comté	Nom de l'établissement *
Bretagne	Type d'établissement *
Centre Val-de-Loire	CHLVCHRU CH Climique
Corse	Soins de suite et de réadaptation Maison de santé pluridisciplina
Grand-Est	Autre
Guadeloupe	Nom/prénom du directeur *
Hauts-de-France	Si renseigné par une autre personne :
I Ne-de-France	Nom/prénom
Martinique	Fonction
Normandie	Activités de soins de traitement du cancer autorisées
Nouvelle Aquitaine	
Occitanie	<ul> <li>Activités de gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale autorisées</li> </ul>
Pays de la Loire	Numéro FINESS
Provence-Alpes Cote-d'Azur	Identifiant RESPADD
Réunion	* Median abig
D Out	Out, des maintenant  Out dans les 6 mois à venir (notet à coort terme
Partiellement Non	Out, dans les 6 mois à vonir (projet à court terme Out, dans les 2 ans à venir (projet à moyen terme Pas engage actuellement
Partiellement Non  NORME1 GOUVERNANCE Cétablissement de santé a tout 1. Les documents relatifs à c Non/pas mis en œuvre Mis en œuvre à moins o Mis en œuvre à plus de	Oui, dans les 6 mois à venir (projet à court terme) Oui, dans les 2 ans à venir (projet à moyen terme) Pas engage actuellement  ET ENGAGEMENT / e autorité pour la mise en place systématique d'une politique LSST.  se de documents clairs sur la politique de mise en œuvre des normes LSST. ette politique montrent un engagement clair en vue de la mise en œuvre de toutes les normes de 50 % 150 %
Partiellement Non  NORME1 GOUVERNANCE  Établissement de santé a tout  Établissement de santé a tout  Non/pas mis en œuvre Mis en œuvre à moins o  Oui/complètement mis  a politique LSST de l'établisser	Oui, dans les 6 mois à venir (projet à court terme)  Oui, dans les 2 ans à venir (projet à moyen terme)  Pas engage actuellement  ET ENGAGEMENT / e autorité pour la mise en place systématique d'une politique LSST. se de documents clairs sur la politique de mise en œuvre des normes LSST. ette politique montrent un engagement clair en vue de la mise en œuvre de toutes les normes de 50 % 150 % en œuvre ment de santé interdit tout parrainage ou tout financement de l'industrie du tabac,
Partiellement Non  NORMEST GOUVERNANCE Cétablissement de santé dispos  1. Les documents relatifs à c Non/pas mis en œuvre Mis en œuvre à moins o Mis en œuvre à plus de Cui/complétement mis  a politique LSST de l'établisser	Oui, dans les 6 mois à venir (projet à court terme)  Oui, dans les 2 ans à venir (projet à moyen terme)  Pas engage actuellement  ET ENGAGEMENT / e autorité pour la mise en place systématique d'une politique LSST. se de documents clairs sur la politique de mise en œuvre des normes LSST. ette politique montrent un engagement clair en vue de la mise en œuvre de toutes les normes de 50 % 150 % en œuvre ment de santé interdit tout parrainage ou tout financement de l'industrie du tabac, its.
Partiellement Non  NORME1 GOUVERNANCE  Cétablissement de santé a tout  Cétablissement de santé dispor  1. Les documents relatifs à c  Non/pas mis en œuvre Mis en œuvre à moins o  Mis en œuvre à moins o  Oui/complètement mis  a politique LSST de l'établisser insi que la vente de ces produi  2. La politique LSST de l'étab	Out, dans les 6 mois à venir (projet à court terme) Out, dans les 2 ans à venir (projet à moyen terme) Pas engage actuellement  ET ENGAGEMENT / e autorité pour la mise en place systématique d'une politique LSST. se de documents clairs sur la politique de mise en œuvre des normes LSST. ette politique montrent un engagement clair en vue de la mise en œuvre de toutes les normes de 50 % 150 % en œuvre ment de santé interdit tout parrainage ou tout financement de l'industrie du tabac, its.
Partiellement Non  NORME1 GOUVERNANCE  'établissement de santé a tout  'établissement de santé dispos  1. Les documents relatifs à c  Non/pas mis en œuvre Mis en œuvre à moins o  Oui/complètement mis  a politique LSST de l'établisser insi que la vente de ces produi  2. La politique LSST de l'étab	Out, dans les 6 mois à venir (projet à court terme) Out, dans les 2 ans à venir (projet à moyen terme) Pas engage actuellement  ET ENGAGEMENT / e autorité pour la mise en place systématique d'une politique LSST. se de documents clairs sur la politique de mise en œuvre des normes LSST. ette politique montrent un engagement clair en vue de la mise en œuvre de toutes les normes de 50 % 150 % en œuvre ment de santé interdit tout parrainage ou tout financement de l'industrie du tabac, its.
Partiellement Non  NORME1 GOUVERNANCE  'établissement de santé a tout  'établissement de santé a tout  'établissement de santé dispor  1. Les documents relatirs ac  Non/pas mis en œuvre à moins o  Mis en œuvre à moins o  Oui/completement mis  a politique LSST de l'établisser  insi que la vente de ces produi  2. La politique LSST de l'établisser  insi que la vente de cust finance  Non/pas mis en œuvre  Mis en œuvre à moins of	Dui, dans les 6 mois à venir (projet à court terme)  Dui, dans les 2 ans à venir (projet à moyen terme)  Pas engage actuellement  ET ENGAGEMENT / e autorité pour la mise en place systématique d'une politique LSST. se de documents clairs sur la politique de mise en œuvre des normes LSST. ette politique montrent un engagement clair en vue de la mise en œuvre de toutes les normes de 50 % en œuvre ment de santé interdit tout parrainage ou tout financement de l'industrie du tabac, its. illissement de santé interdit tout ment de l'industrie du tabac  Dissement de santé interdit tout ment de l'industrie du tabac  Non/pas mis en œuvre  Mis en œuvre a moins de 50 %
Partiellement Non  NORME1 GOUVERNANCE établissement de santé a tout établissement de santé a tout 1. Les documents relatifs a c Non/pas mis en œuvre Mis en œuvre à moins ( Oui/completement mis a politique LSST de l'établisser insi que la vente de ces produ 2. La politique LSST de l'étab parrainage ou tout finance Non/pas mis en œuvre	Dui, dans les 6 mois à venir (projet à court terme)  Dui, dans les 2 ans à venir (projet à moyen terme)  Pas engagé actuellement  ET ENGAGEMENT / e autorité pour la mise en place systématique d'une politique LSST. se de documents clairs sur la politique de mise en œuvre des normes LSST. ette politique montrent un engagement clair en vue de la mise en œuvre de toutes les normes de 50 % 150 % en œuvre ment de santé interdit tout parrainage ou tout financement de l'industrie du tabac, its. lissement de santé interdit tout ment de l'industrie du tabac  Non/pas mis en œuvre Mis en œuvre à moins de 50 %  Mis en œuvre à plus de 50 %











# Différentes normes investiguées









• Niveau performance auto-évalué :

De 0 : non/pas mis en œuvre

À 3 : oui/complétement mis en œuvre

• Score maximum: 141 points





≥ 27 points

#### **SILVER**

≥ 108 points

#### **GOLD**

≥ 126 points







# Le Centre Hospitalier de la Côte Basque est engagé dans la stratégie Lieu de santé sans tabac







à l'Audit Lieu de santé sans tabac 2019







# Méthodologie

- Remis à jour en janvier 2019
  - Format dématérialisé : pdf interactif
  - https://my.respadd.org/lsst/
- Diffusion de l'audit par courriel niveau national par le RESPADD + relais par les tutelles et partenaires
- Durée passation : 2 mois (mars/avril)
- Un seul questionnaire à remplir par lieu de santé (public et privé) par le directeur et/ou son représentant





# RÉSULTATS ENQUÊTE 2019

#### **426 AUDITS RENSEIGNÉS**

En France, 2 000 établissements du service public et participants au service public







# Répartition des audits selon les régions



Auvergne-Rhône-Alpes	49
<b>Bourgogne Franche-Comté</b>	40
Bretagne	6
Centre-Val de Loire	25
Corse	
<b>Grand-Est</b>	46
Hauts-de-France	58
Ile-de-France	19
Normandie	49
Nouvelle-Aquitaine	36
Occitanie	43
Pays de la Loire	15
Provence-Alpes Côte d'Azur	38
Guyane	
Guadeloupe	
Martinique	2
Réunion	
TOTAL	426

	Région	Nbre audit	Bronze	Silver	Gold	Non
	Negion	total	Bronze	Silvei	Gold	certifié
Répartition selon le niveau de certification	Auvergne-Rhône-Alpes	49	80% (39)			20% (10)
	<b>Bourgogne Franche-Comté</b>	40	67% (27)			33% (13)
	Bretagne	6	67% (4)			33% (2)
	Centre-Val de Loire	25	72% (18)			28% (7)
	Corse					
	Grand-Est	46	50% (23)	6% (3)		44% (20)
	Hauts-de-France	58	62% (36)			38% (22)
	Ile-de-France	19	79% (15)			21% (4)
	Normandie	49	73% (36)	3% (1)		24% (12)
	Nouvelle-Aquitaine	36	94% (34)			6% (2)
	Occitanie	43	53% (23)			47% (20)
	Pays de la Loire	15	87% (13)			13% (2)
	Provence-Alpes Côte	38	58% (22)			42% (16)
	d'Azur	36	3070 (22)			42/0 (10)
	Guyane					
	Guadeloupe					
	Martinique	2	2			
	Réunion					
	TOTAL	426	69% (292)	1% (4)	0	30% (130)

Non

# Répartition par type d'établissement

Type d'établissement	Nombre
CH (n=133)	31%
Autre (n=116)	27%
Soins de suite et de réadaptation (n=89)	21%
Clinique (n=76)	18%
CHU/CHRU (n=12)	3%







# Répartition des établissements selon les activités de soins

	Nombre d'établissement
Activités de soins de traitement du cancer autorisés	152
Activités de gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale autorisées	113
Activités de soins de traitement du cancer autorisés + Activités de gynécologie- obstétrique, néonatalogie, réanimation néotale autorisées	100





# Connaissance de la démarche Oui (n=150) Partiellement (n=131) Non (n=62) 18 %

82% des établissements connaissent la démarche

47% des établissements sont engagés ou vont s'engager dans la démarche



Engagé dans la démarche		
Non (n=174)	52%	
Oui maintenant (n=96)	28%	
Oui 2 ans (n=50)	15%	
Oui 6 mois (n=13)	4%	
Pas engagé actuellement (n=3)	1%	

# Résultats selon chaque norme

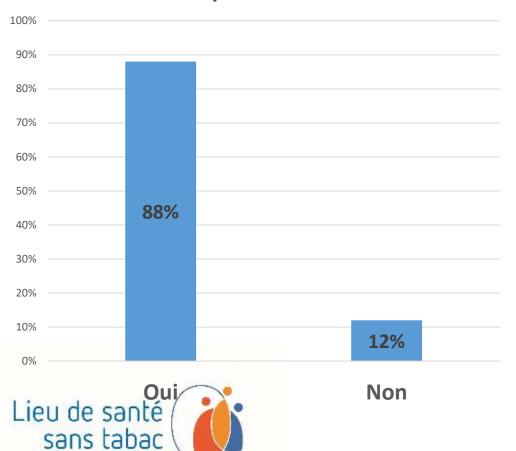




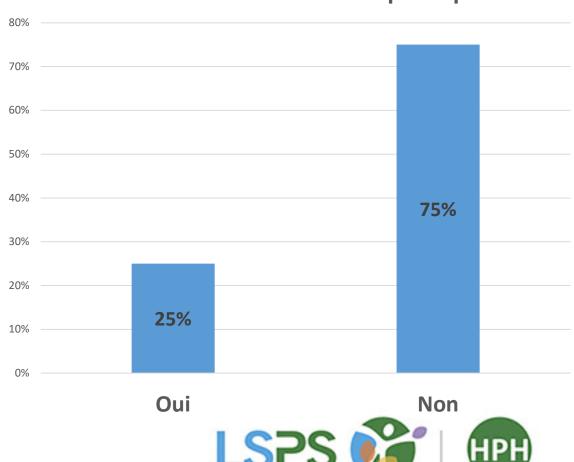
# Norme 1: Gouvernance et engagement

L'établissement de santé a toute autorité pour la mise en place systématique d'une politique LSST

L'établissement de santé interdit la vente de produits du tabac



Une personne est nommée responsable de la mise en œuvre de la politique

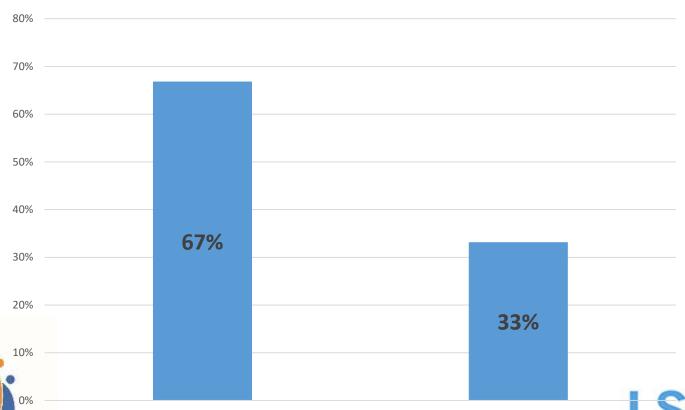


#### **NORME 2: Communication**

Lieu de santé

L'établissement de santé dispose d'une stratégie de communication globale pour sensibiliser et appliquer la politique LSST et pour promouvoir les services de tabacologie/addictologie

Tous les usagers sont informés sur la politique LSST ainsi que sur les consultations de tabacologie/addictologie de l'établissement





# Votre Lieu de santé sans tabac vous remercie de ne pas fumer



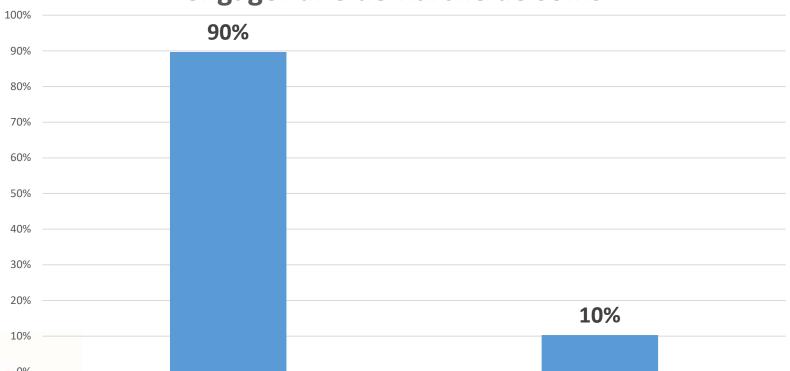




#### NORME 3: Formations initiales et continues

L'établissement de santé garantit des formations initiales et continues adaptées à tout le personnel, soignant ou nonsoignant, y compris les cadres

Tout le personnel soignant reçoit une formation aux premiers conseils pour inciter les fumeurs à engager une démarche de soins

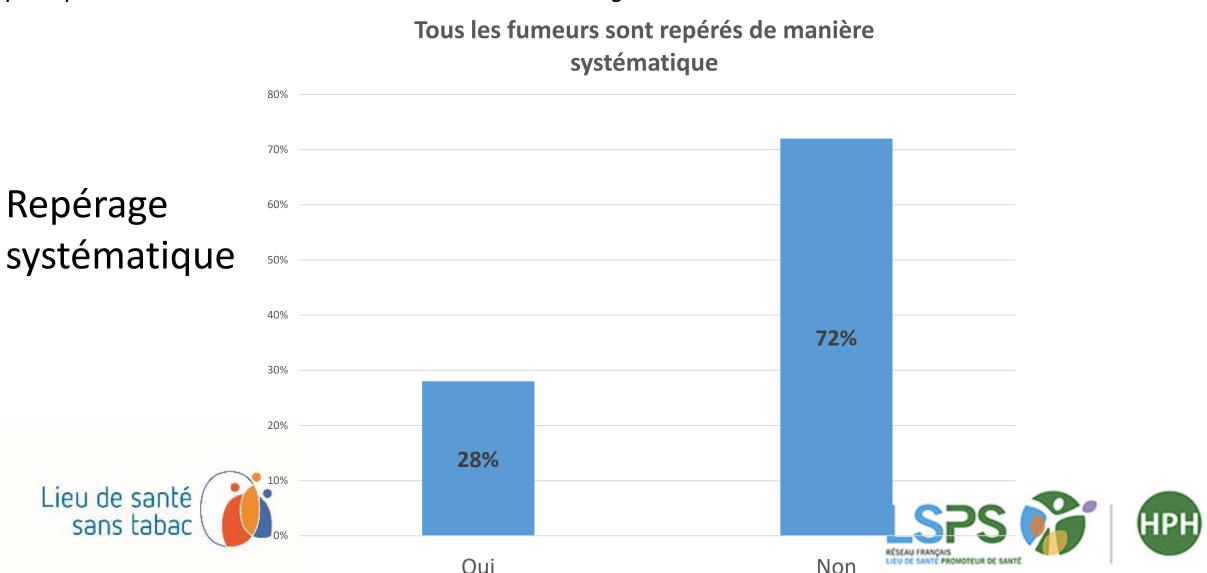




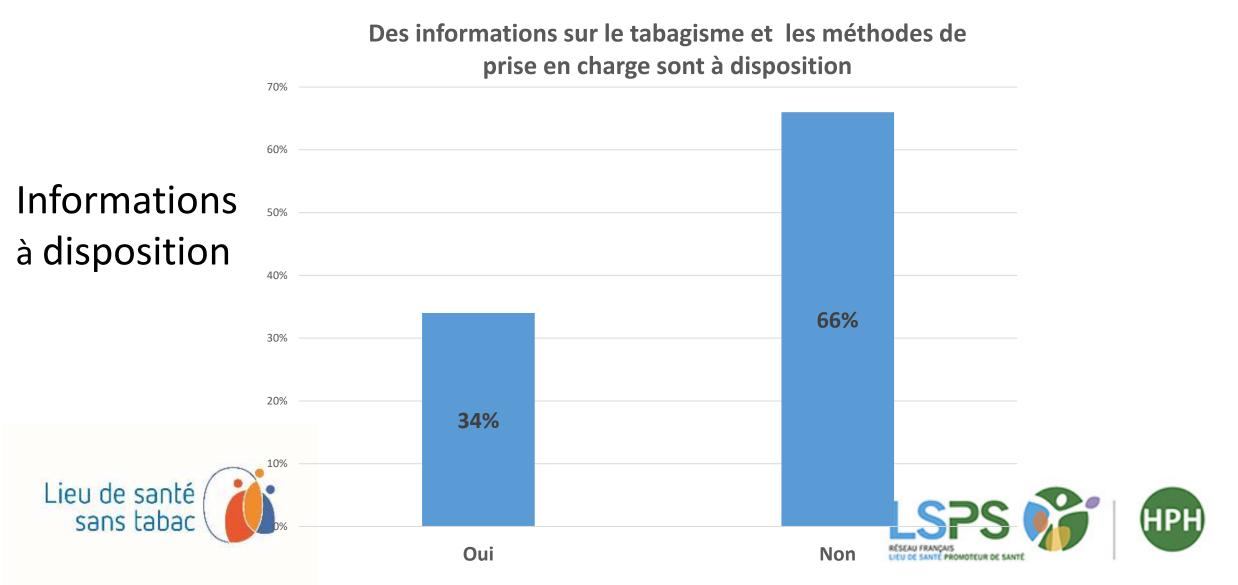
oui/mis en œuvre à plus de 50%



L'établissement repère tous les fumeurs et leur propose un accompagnement adapté, conformément aux bonnes pratiques internationales et aux normes nationales en vigueur



L'établissement repère tous les fumeurs et leur propose un accompagnement adapté, conformément aux bonnes pratiques internationales et aux normes nationales en vigueur

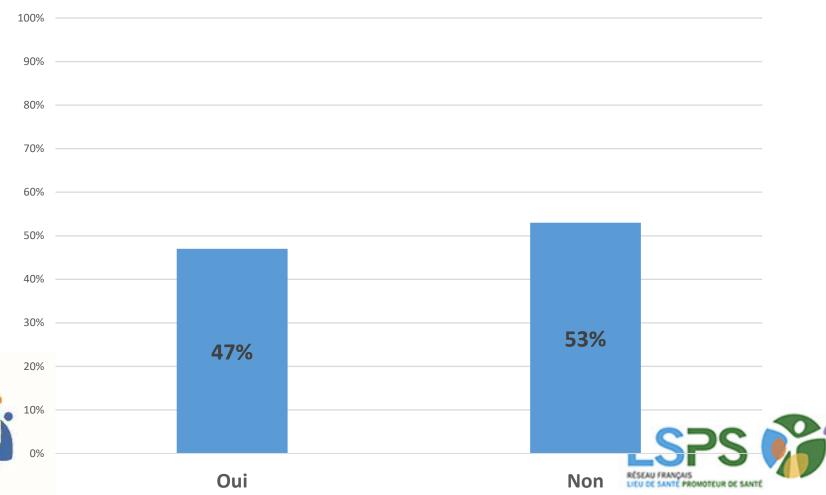


L'établissement repère tous les fumeurs et leur propose un accompagnement adapté, conformément aux bonnes pratiques internationales et aux normes nationales en vigueur

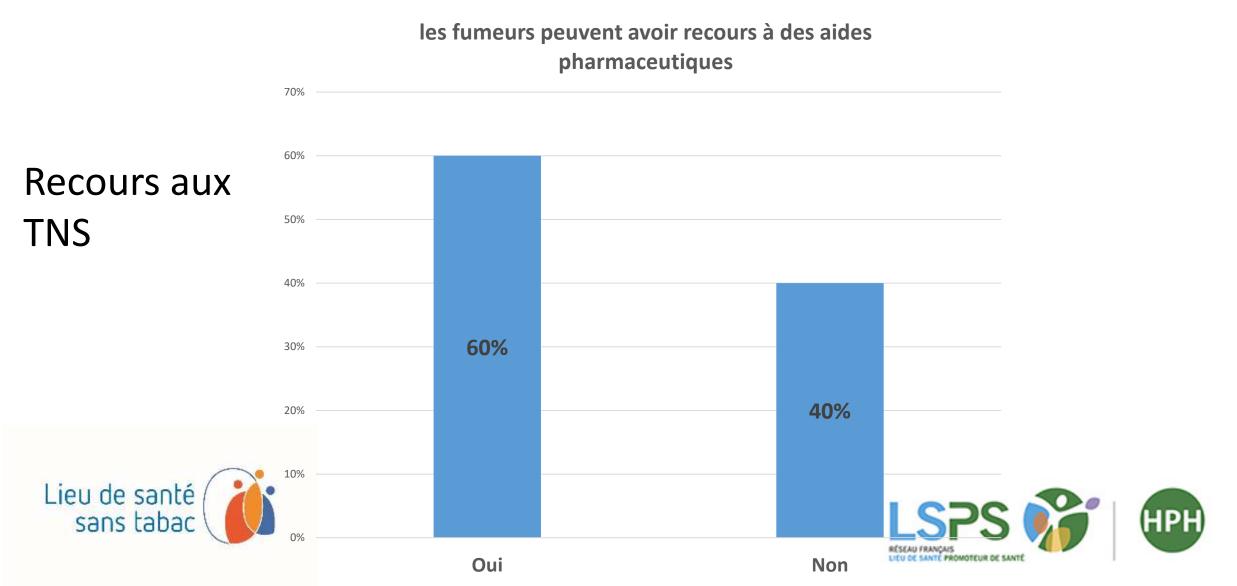


Service Tabacologie addictologie

> Lieu de santé sans tabac

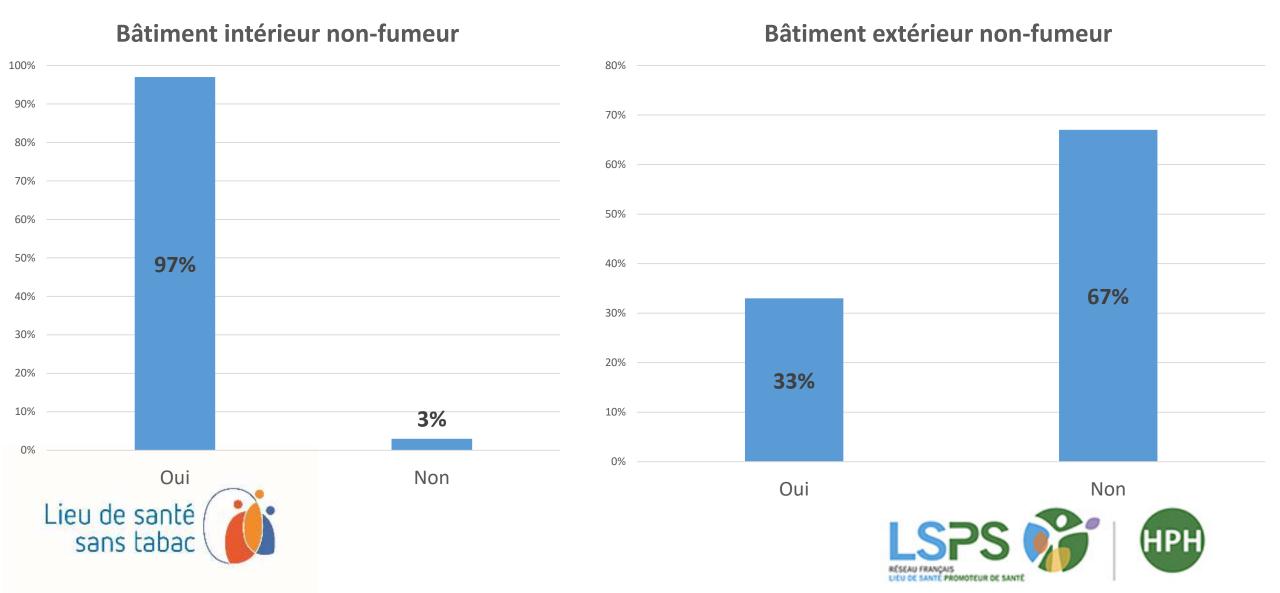


L'établissement repère tous les fumeurs et leur propose un accompagnement adapté, conformément aux bonnes pratiques internationales et aux normes nationales en vigueur



#### NORME 5: Environnement sans tabac

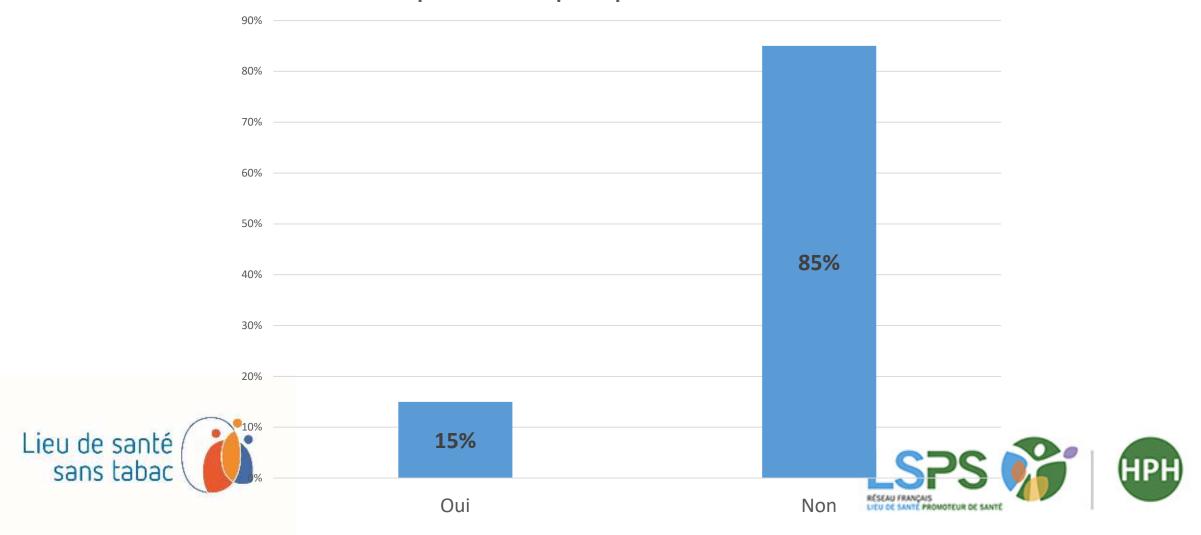
L'organisation du site dispose de stratégies pour mettre en œuvre un environnement sans tabac



#### NORME 5: Environnement sans tabac

L'organisation du site dispose de stratégies pour mettre en œuvre un environnement sans tabac

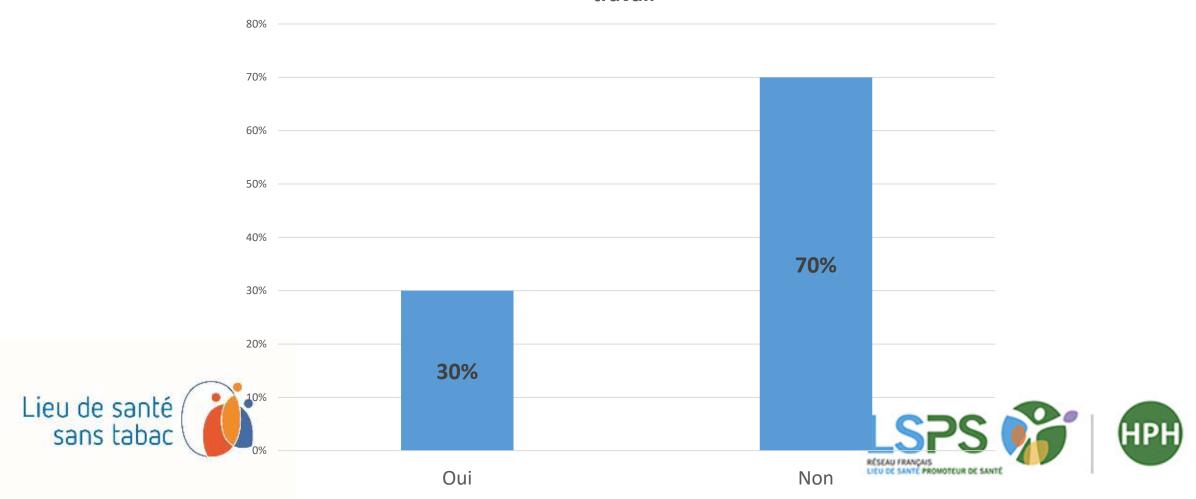
Il existe une procédure pour enregistrer tous les manquements à la politique LSST de l'établissement



#### NORME 6: Lieu de travail sain

L'établissement dispose d'une stratégie de gestion des ressources humaines et d'une offre de soins pour protéger et améliorer la santé de tous les collaborateurs de l'établissement

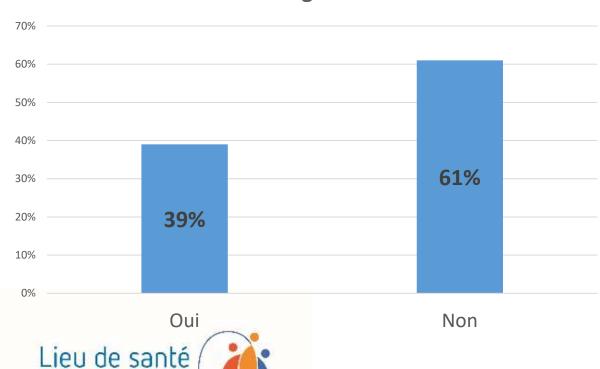




# NORME 7 : Engagement dans la communauté

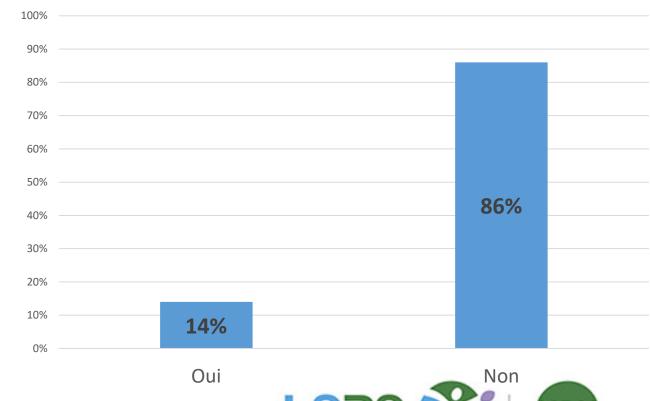
L'établissement contribue à lutter contre le tabagisme et s'engage dans la lutte LSST locale, conformément aux exigences de la Convention cadre pour la lutte anti-tabac (CCLAT) de l'OMS et/ou à sa mission de santé publique

L'établissement de santé travaille en coopération avec d'autres organisations afin de promouvoir les campagnes de lutte contre le tabagisme



sans tabac

L'établissement de santé partage ses bonnes pratiques pour le développement et la mise en œuvre d'une politique LSST



#### NORME 8 : Surveillance et évaluation

L'établissement surveille et évalue régulièrement la mise en œuvre de toutes les normes LSST

Très peu d'établissements ont mis à disposition une procédure de contrôle interne et externe pour surveiller la mise en œuvre de toutes les normes et prendre en comptes les avis du personnel et des usagers





# Conclusion (1/2)

- Importance de la gouvernance :
- engagement direction
- engagement d'un temps salarié
- Interdiction vente tabac

- Importance des savoirs :
- Outiller les professionnels de référentiels
- Savoir-faire: formation à l'IB (formation continue + initiale)





# Conclusion (2/2)

- Importance accessibilité des traitements :
- 100% des établissements proposent des TNS en temps réel à l'ensemble patients
- Promotion de la santé

- Importance de l'évaluation :
- Démontrer l'efficience et l'efficacité de cette stratégie





# Merci pour votre attention

emilie.beauvillier@respadd.org

https://www.respadd.org/



